



Procès verbal du conseil d'école du mardi 19 octobre 2021

Séance ouverte à 18h05.

Personnes présentes : Mr Laviéville (directeur), Mmes Dumas, Delomier, Rama et Plançon (enseignantes), M Jullien (Maire), Mme Blanchon (adjointe aux affaires scolaires), Mme Gouju (coordinatrice périscolaire), M Badufle (commission scolaire), Mmes Darbel, Guttin, Porcher, Callon et M. Régnier (représentants de parents).

Personnes absentes excusées : Mme Tougui (Inspectrice de circonscription), Mme Mage (enseignante)

A-Fonctionnement de l'école :

1) Présentation de l'équipe et des classes

- Des effectifs en légère hausse en **maternelle** à la rentrée : 5 classes avec un effectif moyen de 26 élèves par classe avec 130 inscrits à la rentrée.

classe 1 (petits-grands) : Mme Mage / Mme Plançon (jeudis) 26 élèves= 14 PS / 12 GS	classe 2 (moyens-grands): Mme Dumas 25 élèves= 12 MS / 13 GS
classe 3 (moyens-grands) : Mme Delomier 26 élèves = 12 MS / 14 GS	classe 4 (petits-moyens) : M Laviéville / Mme Plançon (lundis) 27 élèves= 14 PS / 13 MS
classe 5 (petits-grands) : Mme Rama 26 élèves= 13 PS / 13 GS	

- ✓ Nous avons également une équipe d'ATSEM pour nous aider dans les classes et le fonctionnement de l'école. Nous avons 5 ATSEM à temps plein : Mmes Migliore-Jeune Valérie ; Maréchal Nathalie ; Di Prima Séverine ; Mme Rouvière Marjorie et Mme Charvolin Audrey. Mme Tersigni Martine est présente également en renfort sur l'école de 13h35 à 14h30.

2) Composition et rôle du conseil d'école

- **Les membres du conseil d'école sont :** le directeur de l'école (président) / les enseignants de chaque classe / les représentants des parents d'élèves titulaires élus / le maire / l'adjointe chargée des affaires scolaires / le délégué départemental de l'Education Nationale / un des membres de RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) / l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription
- **Le rôle du conseil d'école :**
 - vote le règlement intérieur.
 - est associé au projet d'école et donne ainsi des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions la concernant (utilisation des moyens alloués, intégration des enfants handicapés, actions pédagogiques...).
 - statue sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne le projet d'école.
 - en fonction de ces éléments, adopte le projet d'école.
 - informe sur l'organisation des aides spécialisées, de l'école.

3) Résultats des élections du vendredi 8 octobre 2021

Une seule liste pour chaque école participait au scrutin.

- **En maternelle :** Sur 233 électeurs inscrits, il y a eu 92 votants dont 2 blancs ou nuls soit 90 suffrages exprimés (36,21% de taux de participation). Un taux de participation en hausse par rapport à l'an dernier.

Les parents élus sont :

- **titulaires :** M REGNIER (classe 4), Mme PORCHER (classe 2), Mme GUTTIN (classe 5), Mme DARBEL (classe 3), Mme RETY (classe 5).

- **suppléants :** Mme RUDIGOZ BESSELLERE (classe 1), Mme GUBIAN (classe 3), Mme SIOT (classe 4), Mme CALLON (classe 1), M PIQUET (classe 1).

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus.

Pour plus d'informations, l'association peut être contactée à l'adresse suivante : association.valecole@gmail.com

4) Protocole sanitaire :

La rentrée 2021 s'est déroulée avec le même **protocole sanitaire** que l'année 2020-2021. Tous les parents ont reçu ce protocole d'accueil de l'école par courriel avant la rentrée.

Depuis le 30 septembre, le protocole sanitaire s'est allégé avec un passage des restrictions au niveau 1.

NB : Depuis la rentrée du lundi 8 novembre, le protocole sanitaire est repassé au niveau 2.

Points importants à retenir :

- **Le port du masque est obligatoire** pour les personnes de 6 ans à l'intérieur de l'école.
- La limitation du brassage entre groupes d'élèves est fortement recommandée.
- **Fermeture de la classe** dès le 1^{er} cas confirmé dans les écoles maternelles.
- Si votre enfant est **testé positif** ou si un **membre de votre foyer est testé positif** ou si votre enfant est contacté comme **cas contact à risque**, votre enfant **ne vient pas à l'école**.

5) Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur reste inchangé par rapport à celui de l'année scolaire 2020-2021.

Les règlements sont acceptés à l'unanimité et seront diffusés aux parents avec la charte de la laïcité.

6) Point de vigilance

L'équipe enseignante tient à alerter l'ensemble des familles sur le retour des documents administratifs obligatoires demandés par l'école.

Cette année, particulièrement, de **nombreux documents** (assurances, fiches de renseignements, documents pour établir les PAI...) **n'ont pas été retournés** malgré plusieurs relances.

A noter également, **que tous les mots** circulant dans les cahiers de liaison ou dans les pochettes (selon les classes) **doivent être signés**, que **les demandes matérielles** (chaussons, gourde avec eau...) **doivent être prise en compte** pour le bon déroulement du fonctionnement de l'école et de la classe.

Nous vous remercions donc d'être vigilants au respect de ces demandes.

B-Pédagogie

1) Projet annuel

- Ce projet intitulé : « **Voyage dans l'imaginaire** » aura pour objectif d'aborder avec les élèves de nombreux personnages imaginaires inhérents à la littérature de jeunesse. Ce sera également l'occasion de sensibiliser les enfants sur les différentes émotions que l'on peut ressentir à la lecture de ces histoires.
- Ce projet se déclinera en 5 périodes :
 - **en période 1**, nous avons choisi le thème des monstres comme point de départ. L'album *Le monstre des couleurs va à l'école* était un album idéal pour la rentrée des classes. Cet album est également à l'origine de nombreuses décorations de l'école que les parents ont pu voir lors du « goûter des parents » de fin de période.
 - **en période 2**, nous aborderons le thème des sorcières puis nous nous rendrons à la bibliothèque de Valencin pour chercher des livres sur les lutins à l'approche des fêtes de fin d'année.
 - **en période 3**, nous aborderons les super-héros, personnages incontournables des enfants, et nous préparerons un carnaval début mars sur ce thème.
 - **en période 4**, nous découvrirons les fées. En parallèle, nous étudions la possibilité de réaliser des élevages de papillons.
 - **en période 5**, nous aborderons les animaux fantastiques tel que les dragons, les licornes, les sirènes...
- Ce projet annuel nous permettra de réaliser plusieurs actions qui seront inscrites dans le prochain projet d'école.
- La liaison GS/CP sera renouvelée cette année encore. Un conseil de cycle déterminera les dates de rencontres entre les 2 niveaux.

2) Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C)

Les APC ont repris. Elles permettent :

- 1- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- 2- une aide au travail personnel.
- 3- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école (*par exemple : créer des outils collectifs ou les mettre à jour, pour remplir les livrets de progrès avec les enfants*).

En maternelle, elles s'effectuent de 16h30 à 17h30. Les enfants bénéficiant de ce « *coup de pouce* » sont proposés par les enseignants et y assistent après acceptation de leurs parents. Cette aide concerne pour l'instant les MS et les GS.

M. Laviéville est déchargé de ces temps du fait de la direction.

3) Actions pédagogiques menées et envisagées. :

- En ce début d'année et afin de d'éviter le brassage des élèves, l'équipe enseignante a fait le choix de ne pas réaliser les décloisonnements avec brassage des grandes sections de 14h00 à 14h35. Chaque enseignant de GS travaille donc avec son groupe d'élèves (entre 13 / 14 élèves selon les classes) afin d'aborder des compétences telles que l'écriture, la phonologie, la résolution de problèmes, la lecture ou la production d'écrits.
- Un décloisonnement de MS est mis en place de 14h30 à 15h15 entre les classes qui accueillent des moyens. Les MS qui sont dans les classes 2 (Mme Dumas) et 3 (Mme Delomier) rejoignent la classe 4 (M Laviéville) où l'effectif de cette classe est allégé les après-midis du fait que certains PS bénéficient d'un aménagement du temps scolaire. Au cours de ce décloisonnement, les élèves réalisent des activités de graphisme.

C-Mairie

1) Restaurant scolaire / Garderie :

- **Les temps périscolaires :**
 - Garderie du matin 7h30-8h20.
 - Cantine 11h45-13h35.
 - Garderie du soir 16h30-18h30.
- L'accueil périscolaire du matin et du soir a été déclaré en accueil de loisirs avec un taux d'encadrement et une réglementation à respecter. Le service périscolaire accueille le matin 40 enfants et le soir une centaine, école maternelle et élémentaire

confondues.

L'accueil du matin se fait progressivement et est associé à un « réveil en douceur ». Pour l'accueil de l'après-midi, des activités sont proposées aux enfants : *des jeux sportifs en extérieur ; des activités en intérieur en lien avec un projet pédagogique (créations, art visuel, réalisation d'hôtels à insectes, des activités en lien avec le jardinage...)*

- **Cantine** : Sur ce temps périscolaire, la commune recense 60 enfants de maternelle inscrits en cantine avec beaucoup de PS qui ont mangé à l'école dès début septembre.
Les enfants de maternelle mangent au premier service qui débute dès la sortie de l'école. Les enfants sont accompagnés à la cantine par les ATSEM des classes. Pour éviter le brassage, ils mangent toujours à la même place.
- Un recrutement a été réalisé cet été pour renforcer l'équipe encadrante du périscolaire. 4 personnes au total ont rejoint l'équipe : Martine, Joëlle, Virginie et Mélissa.
Mme Gouju constate que malgré ces recrutements, les absences des agents perturbent l'organisation générale du périscolaire.

2) Divers

- Mme Blanchon (adjointe aux affaires scolaires) va recenser, d'ici fin 2021, les besoins des écoles pour préparer le vote du budget 2022.
Le nouveau budget 2022 sera présenté lors du 2^{ème} conseil d'école de l'année.

D- Subventions

1) Comptes coopératives

Les comptes des classes sont vérifiés tous les ans par l'OCCE. Nous avons renvoyé à l'OCCE, pour vérification, nos bilans 2021 le 30 septembre 2021.

La coopérative sert à financer l'assurance OCCE, les achats d'albums, des achats de « période » (exposition de Noël, cadeaux...), des jeux pédagogiques, du matériel de bricolage, des sorties pédagogiques, du matériel pédagogique (jeux ou autres...), financer en partie le coût de certains intervenants.

2) Mairie

Merci à la commission scolaire qui défend le budget alloué aux écoles et au Conseil Municipal qui l'approuve, de permettre à l'école de fonctionner dans les meilleures conditions.

SUBVENTIONS MATERNELLE 2021-2022			
Fournitures scolaires	35€/élèves = 4725 euros	Spectacle Noël	750€
Sorties pédagogiques	450€/classe	Transport bibliothèque (1/classe)	104€/classe
Pharmacie plafonnée	200€	Intervenant extérieur pour un projet commun aux classes	1000 euros
Crédit direction	35€/classe = 175€	BCD ou albums	200€

3) Sou des écoles

- L'association du Sou des écoles a restructuré son bureau pour l'année scolaire 2021-2022. Cette année, elle a pour objectif de relancer les manifestations réalisées avant la crise sanitaire.
L'équipe enseignante de l'école maternelle peut faire remonter des besoins matériels tout au long de l'année scolaire ou demander des participations pour certaines manifestations (spectacle, sorties...) ou certaines interventions à hauteur de 450 euros par classe
L'équipe du Sou versera pour chaque classe de l'école une subvention de 150 euros.
Merci à toute l'équipe du Sou des écoles.

E- Travaux et sécurité

1) Bilan des travaux et aménagements matériels réalisés pendant l'été

- Réfection de la salle des maîtres et son aménagement.
- Changement des huisseries et pose de volets roulants sur toutes les fenêtres de l'école maternelle.
- Changement de l'éclairage de la salle de motricité et pose de climatiseurs réversibles dans cette pièce.

A venir :

Projet de rénovation du carrelage du couloir de l'école. *(réalisé au cours des vacances de la Toussaint)*

Nous remercions la municipalité pour ces travaux de rénovation.

2) Sécurité

- Chaque école a un **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Ce document répertorie les conduites à suivre en cas de risques majeurs (inondation, tempête, produit chimique, intrusion...). L'Education Nationale nous demande de réaliser à l'année deux exercices de PPMS. Cet exercice aura lieu pour l'école maternelle au cours de la seconde période.
Pour chaque exercice, vous serez informés de la date. Ces exercices prennent la forme d'un confinement ou d'une évacuation.
Nous les réalisons dans le but d'habituer les élèves, mais aussi le personnel encadrant, à gérer certains risques.

En maternelle, ces **exercices prennent des caractères ludiques** et en aucun cas nous utilisons dans ces moments-là des **termes anxiogènes**.

Un exercice de confinement, d'environ 20 minutes, a eu lieu le lundi 4 octobre à 15h30 et il s'est très bien déroulé.

Un travail de réflexion est toujours en cours pour trouver un signal d'alerte afin que toutes les classes soient alertées au même moment.

- **Exercice incendie** : 3 exercices auront lieu au cours de l'année. Le 1^{er} exercice a eu lieu le lundi 11 octobre à 9h30 : temps d'évacuation d'1 minute pour sortir de l'école et de 2 minutes 30 pour arriver au point de rassemblement.
Pour l'ensemble des classes de l'école, l'exercice s'est déroulé correctement.
Des interrogations restent pour la classe 5 : pas de boîtiers d'alarme ; comment communiquer avec cette classe : signal audio ? visuel ? ...
- Lors des derniers conseils d'école, l'aspect sécurité pour les sorties des classes par le portail vert de la cour avait été évoqué, notamment du fait de l'étroitesse du trottoir. Une discussion est en cours en mairie au niveau de la commission bâtiment pour sécuriser cet accès.
D'autre part, lors de la période de grand froid, l'équipe a demandé un salage régulier des escaliers et de la cour donnant accès à la classe 5 pour éviter tous désagréments.

F- Projets et manifestations :

1) Projets et manifestations :

- **Lundi 18 octobre** : Les photos de classe ont eu lieu pour l'école maternelle. Les bons de commande arriveront après les vacances de la Toussaint.
- **Semaine du 18 octobre** : ouverture de l'école aux parents pour venir découvrir le travail des enfants lors de cette 1^{ère} période sous la forme d'un « goûter des parents ».
- **Mardi 7 décembre** : spectacle à l'école de la Cie « Portez-vous bien » qui présentera son spectacle « Captain Zed ».
- **Décembre** : ventes de sapins de Noël à l'école (bons de commande en novembre pour une livraison le 7/12)
- **Décembre** : déplacement de chaque classe à la bibliothèque de Valencin pour trouver des albums sur le thème de Noël.
- **Vendredi 17 décembre** : fête de Noël en collaboration avec le Sou. Organisation et forme de la manifestation en cours d'élaboration.

Date du prochain conseil d'école : **le mardi 8 février 2022**

Secrétaire Mme Dumas



Président M Laviéville

